



Compte rendu
Séance du Conseil Municipal
du
Lundi 16 Octobre 2017
18 h 30

L'An deux mil dix sept le lundi 16 Octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MICHEL Robert,

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage :

Présents : 14

M. BORDEL Philippe-M. BOREA Maurice - Mme ASPE Isabelle-M.
BASTIANELLI Jean -Pierre-M. GAUTIER Franck-M. BRUN
Fernand- M. CIANEA Alain- Mme BRUNO Dominique- M.
BUCAIONI Claude-M. LATOUR Michel- M. MIELLE Didier-
Mme OBERTO France – M. DEGRANDY Claude

Procurations : 06

Mme BOULET Michèle donne procuration à Mme ASPE Isabelle
Alain. Mme GIOVINAZZO Marie Angèle donne procuration à M.
BOREA Maurice- Mme PERCHOC Marie donne procuration à M.
CIANEA Alain. M. HAY André donne procuration à M. MICHEL
Robert. Mme MAS Fanny donne procuration à M. MIELLE Didier.
Mme OLIBE Carole donne procuration à M. BUCAIONI Claude

Absents excusés : 03

M. ESNAULT Jean-Yves- Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte
(arrive à 18 h 45 dans la 3ème question).Mme LOPEZ Sylvia

Le quorum étant atteint la séance publique peut se tenir à 18 h 30 .

Conformément à l'article L.212115 du CGCT, il est proposé aux membres de l'Assemblée Communale de nommer un secrétaire de séance, M. BASTIANELLI Jean-Pierre est désigné comme secrétaire de séance.

M. Le Maire demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 25 Septembre 2017.

Monsieur BRUN souhaiterait que deux points apparaissent dans le compte rendu à savoir le fait qu'il n'est pas reçu de mail dans le cadre de la réalisation du bulletin municipal Pignans infos n°01 pour la parution de l'article des membres de l'opposition, et d'autre part qu'a priori, suite aux commissions réalisées, un rendez vous a été demandé par M. BRUN avec Monsieur le Maire mais qu'il n'a pas été honoré. Monsieur le Maire mentionnant qu'il n'en n'avait pas souvenir.

Lecture est faite de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1° / Délibération portant adoption de la décision modificative de crédits n°02 au Budget primitif 2017 de la Commune.

Monsieur le Maire propose la DM N°02 pour l'équilibre du budget et des finances, de la façon suivante :

Fonctionnement

Dépenses

Chapitre 65- Autres charges de gestions courantes

Article 6574 : Subventions : - 50 000 €

Chapitre 012 : Charges de personnel

Article 64 111 : personnel titulaire : + 50 000 €

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Article 6713 : secours et dots : + 1 000 €

Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 1 000 €

La décision modificative de crédits est ainsi équilibrée, Monsieur le Maire demande si l'assemblée des observations.

Aucune observation, puis il soumet la question au vote du Conseil municipal.

Pour	Contre	Abstention
20	00	00

2°/ Délibération portant création d'un poste d'adjoint technique territorial temps non complet de 24 heures par semaine.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. BOREA Maurice, 1^{er} adjoint responsable du personnel communal qui expose qu'il s'agit de créer un poste d'adjoint technique TNC de 24 heures au sein de l'école élémentaire Jean GIONO au sein du restaurant scolaire, poste actuellement occupé pour 18 h, afin de pouvoir faire face aux nombres d'heures à réaliser dans le cadre de la nouvelle organisation, suite au transfert de classes vers la nouvelle école et la réduction des effectifs (agents communaux) .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations .

Mme BRUNO Dominique demande si cela sera suffisant . Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un réajustement et d'un rééquilibrage dans le cadre du service .

Puis Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
20	00	00

3°/ Délibération portant création d'un poste de gardien -brigadier de police municipale à temps complet .

Arrivée de Mme HAREL-MICLOTTE Brigitte à 18 h 45

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit d'apporter un renfort au sein du service police et de palier au futur départ de Mme ETIENNE Brigadier Chef Principal. Les effectifs actuels sont au plus bas et au vu de la taille de la commune et des actions à mener en matière de sécurité, il est proposé la création d'un poste de gardien-brigadier de police municipale de 35 heures .

Ce recrutement se fera dans le cadre d'une mutation depuis une autre collectivité, et l'agent aura déjà réalisé sa formation initiale, il sera déjà assermenté et prêt à fonctionner sur la collectivité .

Il faut un agent déjà opérationnel pour le service police. Un appel a candidature a déjà été lancé sur CAP territorial en ce sens .

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations.

Mme BRUNO Dominique mentionne que lors du dernier marché, elle a été sollicitée pour un problème de véhicule stationné sur la place du marché et qu'il n'y avait pas de police pour intervenir pendant 5 jours. En se rendant auprès de la Mairie et en interrogeant un agent, elle apprend qu'aucun autre agent communal n'est assermenté pour ce type d'intervention . Mme BRUNO demande vers qui doit on se retourner en cas d'urgence ?

Monsieur le Maire répond qu'il faut contacter la gendarmerie, mais que pour toutes ces questions, il est possible de joindre la secrétaire générale en premier qui saura la marche à suivre et si la mairie ne peut pas pallier le problème alors la gendarmerie sera contactée .

Monsieur BUCAIONI Claude mentionne qu'il a sa réponse sur le fait que le bureau police soit fermé . En effet, dans le cadre de ses démarches réalisées pour l'adressage où il devait se rendre en police municipale pour récupérer une plaque et ce malgré les horaires de mentionnés , le bureau police était fermé à trois reprises . Il pensait que les usagers passaient en premier dans le cadre des démarches administratives, et qu'apparemment ça n'est pas le cas . M. le Maire explique que la

fermeture reste exceptionnelle car la situation vécue est exceptionnelle (absence d'agents pour maladie) . Puis il soumet la question au vote du conseil municipal .

Pour	Contre	Abstention
21	00	00

4°/ Délibération portant adoption du rapport n°05 de la CLECT du 25/09/2017 .

Monsieur le Maire expose qu'au 01/01/2015, date du conseil communautaire la fiscalité professionnelle unique (FPU) a été instaurée, et à ce titre la commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie et a fixée les attributions de compensations et des charges transférées à l'occasion de tout nouveau transfert de compétence .

Dans le cadre des compétences, le rapport n°05 de la CLECT du 25/09/2017 traite de l'évaluation des charges transférées liées aux zones d'activité économique : trois zones vont être transférées à la CCCV, il s'agit des zones du LUC, et du Cannet des Maures (le Portaret et la Gueiranne) .

Transfert opérationnel au 01/01/2018, avec les charges s'y rapportant . La commune de PIGNANS n'est pas concernée mais elle doit délibérer en ce sens .

Coût du transfert retenu sur le FPIC :

Le Luc : 100 159 €

Le Cannet des Maures : 27 310 €

Soit un total de 127 469 €

Monsieur le Maire demande si l'assemblée a des observations .

Aucune observation .

Puis il demande au Conseil municipal de délibérer .

Pour	Contre	Abstention
21	00	00

5°/ Questions diverses .

A / Le point sur les travaux .

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOREA afin de faire le point sur les travaux en cours :

-Rond point St Esprit : démarrage rapidement du chantier dès la première quinzaine de Novembre, avec signalisation et panneautage; des points d'aménagements sur la RD97 seront faits en amont et en aval du giratoire , de même que sous le passage du pont SNCF avec un aménagement définitif du passage piétonnier sous voie par les services du Département .
Le passage provisoire réalisé actuellement sous le pont a permis d'avoir des remontées positives de la part des piétons plus sécurisés dans leur cheminement .

Monsieur BUCAIONI mentionne que les véhicules provenant de la RD97 n'ont pas de visibilité directe , arrivent vite sous le pont et ainsi il y a une gêne qui se crée sous le pont avec les véhicules venant depuis l'avenue de Rossima ou du chemin du Moulin . Mme HAREL-MICLOTTE confirme les propos de Monsieur BUCAIONI .

Monsieur GAUTIER mentionne que les véhicules circulent trop vite sur la RD 97, et que le giratoire aura pour effet de faire ralentir les véhicules et calmer ainsi les conducteurs avant le passage sous voie ferrée .

Monsieur BUCAIONI mentionne que même les arrêts de bus actuels sont gênants pour la visibilité . Monsieur le Maire répond que dans le cadre de l'aménagement du giratoire par le Département les arrêts de bus seront modifiés et intégrés pour améliorer la sécurité et la visibilité .

-Parking de la gare : 2ème tranche de travaux par le Département avec création de places de stationnement matérialisées, et un changement de sens de circulation dans le parking (entrée par le giratoire, et sortie par la gare en directe sur la RD 97 .)

Mme BRUNO mentionne que la vitesse est à 70 kms et s'interroge sur la dangerosité avec la sortie directe sur la RD 97 avec ce nouvel aménagement .

Monsieur le Maire répond que la vitesse est limitée à 30 kms dans le village, mais que malheureusement peu de gens respectent la limitation de vitesse .

Monsieur BUCAIONI interroge le Conseil municipal interpellé par M. ROMEO chemin du Moulin, dans le cadre des travaux réalisés, ce dernier se retrouve avec un trou réalisé sur sa partie privative . Actuellement, il y a une plaque, mais M. BUCAIONI demande ce que compte faire la Mairie dans ce cas précis .

Monsieur BASTIANELLI répond que ce trou a été réalisé par l'entreprise qui devait le faire sur le domaine public, cette dernière doit reboucher le trou et une intervention en ce sens lui a été demandée .

Monsieur BORDEL demande quelle suite est donnée aux travaux du bas de la rue des Cliquesses . Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une propriété départementale et que seul le Département est maître des travaux . A ce jour aucune information n'a été donnée à la Mairie .

Monsieur le Maire clos le point sur les travaux en mentionnant que les travaux du parking de la gare sont qualifiés comme Aire de co-voiturage .

B / Accessibilité et Communauté des Communes Coeur du VAR

Monsieur le Maire porte l'information d'une réunion intitulée les assises de l'accessibilité qui se tiendra le 07/11/2017 et demande si des élus sont intéressés pour s'y rendre . Monsieur le Maire mentionne que la CCCV a pris ce dossier en main et qu'en Mairie Monsieur Michel BREDA s'en était occupé lorsqu'il était en poste.

Aucune réponse positive de la part des membres du Conseil municipal.

C / Le point sur les colonnes enterrées .

Monsieur le Maire expose le projet des colonnes enterrées sur le parking Mairie , en bout de l'Avenue de la Mairie par le biais de la Communauté des Communes . Ces travaux permettront aux riverains de porter directement leurs déchets (distribution en séance de l'implantation projetée) .

Ces travaux rentrent dans le cadre d'obligations pour le travail des agents en charge de la collecte des déchets, l'objectif étant à terme de ne plus avoir toutes les manipulations des containers afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques

Monsieur le Maire mentionne aussi que 11 points d'apports volontaires vont être mis en place début 2018 en collaboration avec la Communauté des Communes Coeur du VAR et ce afin de stopper les collectes en porte à porte .

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance publique à 19 h 25 .

MICHEL Robert
Maire de PIGNANS

